

Circulaire d'information n°4 | 4

Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur 25 & 26 avril 2009 – Fontenay sous Bois

Présents : Michel ADNET, Philippe BOUCLET, Catherine CAUCHY, Jean-Michel CLEROY, Jacques DAUNAN, Michel DAUMAS, DEFRANCE de TERSANT Thierry, Geneviève DUPORT, Régis FAGART, Annie-France FOURNIER, Eliane GUILLON, Christian HEZELY, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, Albert LE TYRANT, André NOEL, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Thierry VENANT, Bernard VERA.

Absents excusés : Elisabeth ALLEGRINI, Nicole DAUPHIN, Olivier GRILLAT, Didier RAMI.

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 30 avril 2009

Date de diffusion : 16 juin 2009

Sommaire

Les débats :

1. Procès verbal du précédent Comité Directeur
2. Motions préparées par les commissions
3. Exposé du Président
4. Intervention du Directeur Technique National
5. Questions Administratives et Financières
6. Le Projet Fédéral
7. Questions Diverses

Le J.O. du Comité Directeur des 25 & 26 avril 2009.

Le Président se livre à quelques réflexions qui concernent les orientations actuelles du sport. Il s'interroge sur les stratégies gouvernementales qui tendent à concentrer les moyens nationaux sur le sport de Haut Niveau au détriment du sport de masse encadré par les bénévoles du mouvement sportif.

Chacun à son niveau doit pouvoir être en mesure de défendre les intérêts du sport. Les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (C.D.O.S.) et les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (C.R.O.S.) sont des lieux d'expression et il invite nos dirigeants du Tir à l'Arc à intégrer ces instances sportives à l'image de Catherine CAUCHY, Présidente du C.D.O.S. de l'Allier et représentante du C.N.D.S. au C.N.O.S.F.

L'enjeu est de taille car il faut bâtir un nouveau partenariat entre Fédérations (mouvement sportif) et l'Etat.

Les débats :

1. Procès verbal du Comité Directeur du 4 avril 2009

Le Comité Directeur valide le procès verbal en date du 4 avril, sous réserve des corrections suivantes :

1. Lieu : Lire Val de Fontenay au lieu de Nogent sur Marne

2. Commission Sportive Nature/3D : Ajout d'Edwige ROLLAND au sein de la Commission.
3. Commission Développement : Ajout de Yannick BRELET en remplacement de Thierry DEFRAANCE de TERSANT.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité (Cf. ☞).

2. Motions préparées par les commissions

Le Président demande aux intervenants concernés de présenter les motions d'ordre Sportif (motions 3 à 5). Celles-ci sont examinées puis soumises à l'approbation du Comité Directeur.

Les motions portent sur des articles du Manuel de l'Arbitre, plus particulièrement sur :

- Les Règlements Généraux : Articles A.2.1., A.3.1. et B.2.1.1.
- Le Tir sur Cibles en extérieur – Règlement français : Articles C.1. et C.3.7.
- Le Tir en Campagne – Règlement français : Extraction du Manuel de l'Arbitre du règlement du Challenge Profirst. (Cf. ☞).

Les textes complets seront publiés via le site internet fédéral.

3. Exposé du Président

Afin de fixer le cadre des travaux pour la mandature, le Président rappelle aux membres du Comité Directeur les orientations prises dans le cadre du projet fédéral. Ces orientations seront communiquées auprès de nos instances régionales à travers un diaporama publié sur l'extranet fédéral.

4. Intervention du Directeur Technique National

Le Directeur Technique National, Benoit DUPIN, présente le plan d'actions de l'olympiade :

Parcours de l'Excellence Sportive (P.S.E.)

a) Stratégie :

Le D.T.N. a élaboré le Parcours de l'Excellence Sportive. Cette dénomination remplace la filière d'accès au haut niveau. Le P.S.E. est présenté à travers un diaporama. L'un des objectifs phares est de pérenniser l'obtention d'une médaille lors des Jeux Olympiques de 2012. Le plan proposé contient des projections pour le long terme afin de placer les jeunes dans des conditions optimales de réussite pour l'olympiade 2012-2016.

b) Moyens humains sur le Parcours de l'Excellence Sportive :

Le D.T.N. communique au Comité Directeur les moyens humains qu'il sera nécessaire de déployer pour l'encadrement du Parcours de l'Excellence.

Il recevra dès lundi, après approbation du Comité Directeur, les entraîneurs afin d'exposer la stratégie et préciser les missions de chacun.

Après quelques remarques concernant plus particulièrement la place des pôles espoirs dans cette filière ainsi que la labellisation de clubs formateurs, le Comité Directeur prend acte du projet de la D.T.N. et autorise sa diffusion auprès de nos instances régionales au moyen de l'extranet.

Le D.T.N. a présenté **le concept de professionnalisation** dont l'étude a été engagée sur la fin du précédent mandat. Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a soutenu cette étude.


La Fédération se fait accompagner par la Société MOUVENS, spécialisée dans ce type de demande.

L'objectif est de créer une «Team Pro» au sein de laquelle la Fédération sera en mesure d'accompagner les archers concernés en créant les conditions d'accompagnement et de suivi indispensables pour mener avec succès leur future carrière.

5. Questions Administratives et Financières

La Trésorière, Eliane GUILLON, communique les modalités de remboursement des frais de déplacement des membres du Comité Directeur. Elle demande à chacun de respecter les conditions d'utilisation des voitures particulières car, au-delà de 800 kilomètres, la voiture de location est plus avantageuse.

En outre, elle suggère aux intéressés de se renseigner sur les cartes de réductions auxquelles ils peuvent avoir droit afin de bénéficier d'avantages tarifaires.

Enfin, il est suggéré de réviser le prix de l'indemnité kilométrique. Le Comité Directeur le fixe à 0,33 centimes d'euro (au lieu de 0,37). Adoptée à l'unanimité (Cf. ) – Application au 1^{er} mai 2009.

6. Le Projet Fédéral

Dans le cadre du Projet Fédéral, Philippe BOUCLET demande aux Présidents de Commissions et Chefs de projets de préciser leur feuille de route pour l'olympiade. Un deuxième volet consistera à préciser, ultérieurement, les échéances et les coûts.

Les Equipements – Chef de projet : Gérard REBEYROTTE

- Transmission du travail accompli par Patrick LEBEAU,
- Recensement des équipements sportifs,
- Réalisation de fiches de synthèse,
- Cartographie des équipements – Rapprochement avec les pratiquants,
- Réalisation d'un dossier comportant des plans types.

Réglementation & Normalisation – Chef de Projet : Régis FAGART

- Rédaction des thèmes restant à développer sur le Guide du Dirigeant (Parcours, Manifestations extra fédérales...),
- Travail transversal avec le projet « Les Equipements ».

Les CDESI (Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature) – Chef de projet : Catherine CAUCHY

Le Comité Directeur prend acte de la nécessité de redéfinir le nom du projet CDESI en Développement Durable.

- Réalisation d'un «Bilan Carbone».
- Participation aux C.D.E.S.I. et P.D.E.S.I. pour assurer le développement de notre sport en cohabitation avec les autres usagers, dans le respect de l'environnement.
- Mise en relation de nos projets avec l'Agenda 21.

La Promotion du Tir à l'Arc – Chef de Projet : Yannick BRELET

- Tournée des plages : amélioration du stand fédéral, présence d'élus fédéraux, augmentation de l'encadrement par la présence des structures locales.
- Evaluation des retombées proportionnelles par la mise en place d'un indicateur statistiques sur les licences créées.
- Elargir la couverture médiatique au niveau régional par la mise en place de correspondant presse chargé de relayer l'information nationale au niveau régional.
- Site Internet : création d'une rubrique regroupant les outils fédéraux en matière de promotion.
- Travail transversal avec la Commission Développement/Communication,
- Présence dans les salons et expositions. Pourquoi ? Comment ? Lesquels ?

Le Tir à l'Arc à l'Ecole – Chef de projet : Albert LE TYRANT

- Mise en place de relations partenariales avec le Ministère de l'Education Nationale.
- Réalisation d'un outil pédagogique à destination des Professeurs des Ecoles avec séances illustrées.
- Promotion de la démarche : Salon des Maires, Salon de l'Education.

Les Différentes Pratiques – Chef de projet : André NOEL

- Evolution de la licence fédérale : élargissement vers les publics bénévoles et loisirs ; évolution des services et tarifs.
- Affiliation des clubs : droit d'entrée, annualisation de l'adhésion.
- Veiller au respect des obligations légales sur le certificat médical.

Commission des Arbitres – Président : Jacques DAUNAN

- Développement des Jeunes Arbitres.
- Mise en place de moyens adéquats pour assurer la bonne gestion de la règle : 1 arbitre par club organisateur d'une compétition inscrite au calendrier fédéral.

Commission Médicale – Président : Jean-Claude LAPOSTOLLE

- Prévention des risques,
- L'échauffement et l'élastique – Communication/Promotion.
- Contractualisation des médecins œuvrant dans le système fédéral.
- Défibrillateur : s'informer et s'équiper.

Commission Développement/Communication – Président : Christian LAFOREST

- Amélioration de la communication auprès des licenciés,
- Développement de la signalétique fédérale (oriflamme, kakemono...) à diffuser aux organisateurs de championnats de France.
- Diffusion de kits promotionnels
- Cartographie des clubs.
- Utilisation du web comme moyen de diffusion d'imprimés types : webcam, webmail...
- Relations extra fédérales pour développer les services aux licenciés : ValVVF, Orange TV...
- Implication du Tir à l'Arc dans les étapes sportives (A.S.F.)

Commission Discipline & Dopage – Président : Thierry VENANT

- Gestion des dossiers.
- Suivi législatif.

Commission Sportive Nature/3D – Président : Michel DAUMAS

- Développement du Tir Nature.
- Evolution du 3DI – Harmonisation au plan fédéral.
- Evolution des Championnats par équipes.
- Candidature à un Championnat International en 3D (3DI).
- Ouverture des catégories.

Commission Sportive Tir en Campagne – Président : Michel ADNET

- Continuité de l'année du Tir en Campagne.
- Evolution du Championnat de France Individuel.
- Evolution du Championnat de France par Equipes.
- Evolution des quotas.
- Développement du Bare Bow.
- Développement du Pro First.
- Promotion interne du Championnat d'Europe.
- Candidature à un Championnat du Monde à Val d'Isère.

Commission Formation – Présidente : Catherine PELLEN

- Suivi des formations professionnelles.
- Fonctionnement de l'organisme de formation.
- Mise en place de modules spécifiques dans les formations fédérales.
- Mise en place de formation de dirigeants.
- Amélioration de la transmission d'informations en direction des publics.


Commission des Labels – Président : Jean-Pierre GRECIET

- La labellisation : savoir la faire évoluer, mise en valeur des clubs labellisés.
- L'aide à la structuration, mise en valeur de la démarche et des outils, mise en place d'indicateurs.
- Relation avec les référents dans les ligues.
- Animation de la Commission Nationale des labels.

Commission Valorisation du Bénévolat – Récompenses – Président : Bernard VERA

- Promotion de la Lettre de Félicitations.
- Création de nouvelles récompenses (médailles).
- Prise en compte des différents publics (dirigeants, personnel, cadres techniques).
- Evolution de la remise des récompenses fédérales.
- Révision du protocole de cérémonie des médailles lors des championnats de France.
- Mise en place d'un tableau d'honneur.

7. Questions Diverses

- **Communication de Jean-Michel CLEROY**
Effectifs provisoires : nous avoisinons à ce jour les 64 000 licenciés.
- **Conventionnement avec d'autres Fédérations :**
Certaines conventions peinent à fonctionner convenablement. Le contenu des conventions en question sera réexaminé pour juger de l'opportunité ou non de les reconduire.
- **Candidatures à des championnats internationaux :**
Suite à la demande de l'E.M.A.U. d'organiser un Grand Prix Européen en 2011 en France, deux candidatures sont envisagées : Toulouse ou Compiègne.
Par ailleurs, le Comité Directeur accepte le principe de déposer des candidatures à l'organisation d'une des manifestations suivantes : Championnat d'Europe en Salle en 2011 ou au Championnat du Monde en Salle en 2012.
- **Représentants de la F.F.T.A. au Conseil d'Administration du COGETAC à Chennevières (Comité de Gestion du centre de Tir à l'ARC)**
Un vote à bulletin secret a eu lieu. Messieurs Philippe BOULET et Thierry DEFRANCE de TERSANT ont été élus à l'unanimité (Cf. .
- **U.N.S.S. :**
Le Comité Directeur prend acte des difficultés liées au règlement des épreuves de Tir à l'Arc de l'U.N.S.S. qui a figé jusqu'en 2012 la distance/taille des blasons. Ce sujet sera évoqué avec l'U.N.S.S.
- **Colloque :**
Le Comité Directeur suggère de remplacer le Conseil des Présidents par un colloque d'échanges qui aurait lieu en novembre prochain ; on y intégrerait notamment les Journées Nationales des Formations et une discussion sur la licence et l'affiliation.
Il est proposé de modifier le déroulement de ce colloque sous forme de tables rondes et de discussions par thèmes. Un appel à candidature pour l'accueillir sera lancé auprès des ligues.

Le J.O. du Comité Directeur des 25 & 26 avril 2009

1. Adoption des Procès verbaux des Comités Directeur des 24 & 25 janvier 2009 et du 4 avril 2009

Le Comité Directeur valide le procès verbal en date du 4 avril, sous réserve des corrections suivantes :

4. Lieu : Lire Val de Fontenay au lieu de Nogent sur Marne
5. Commission Sportive Nature/3D : Ajout d'Edwige ROLLAND au sein de la Commission.
6. Commission Développement : Ajout de Yannick BRELET en remplacement de Thierry DEFANCE de TERSANT.

Adopté à l'unanimité.

2. Motions

Motions examinées et adoptées par le Comité Directeur dans le domaine Sportif

I – MANUEL DE L'ARBITRE

A. Motions portant sur les Règlements Généraux

Chapitre Règlements Généraux

2^{ème} motion

Objet : Commission Nationale des Arbitres (CNA) – **Adoptées à l'unanimité – Application immédiate.**

Références : Articles A.2.1. LA COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES (CNA) et A.3.1. COMPOSITION

Motion :

A.2.1. LA COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES (C.N.A.)

Modifier comme suit :

Pour traiter les questions d'arbitrage au sein de la Fédération, le Comité Directeur de la FFTA, conformément aux dispositions statutaires, désigne les membres de la Commission Nationale des Arbitres. Ils doivent impérativement être des arbitres fédéraux en activité et sont choisis en raison de leurs compétences dans le domaine de l'arbitrage.

La suite sans changement.

Article A.3.1. COMPOSITION

Modifier comme suit :

Selon ses propres statuts, chaque ligue désigne son Président de Commission Régionale des Arbitres (PCRA) qui sera reconnu par la CNA. Il devra impérativement être un arbitre fédéral en activité.

La suite sans changement.

3^{ème} motion

Objet : L'accès aux Terrains – **Adoptée à l'unanimité – Application immédiate.**

Référence : Article B.2.1.1. L'ACCES AUX TERRAINS

Motion :

Article B.2.1.1. L'ACCES AUX TERRAINS

Modifier comme suit :

Les personnes pouvant être accréditées :

- ✓ les cadres techniques de la FFTA ;
- ✓ les responsables des pôles (France et Espoirs) ;
- ✓ les entraîneurs de club diplômés ;
- ✓ les BE1, BE2, ainsi que les candidats ayant obtenu leur examen de pré-qualification ;
- ✓ pour les clubs ne bénéficiant pas d'un cadre ou d'un entraîneur diplômé cité ci-dessus, 1 personne désignée par le club (demande par écrit du Président de club), à raison d'une personne par club.

Les cadres techniques de la FFTA et les responsables des pôles (France et Espoirs) doivent présenter de façon constamment visible leur carte d'accréditation nominative, avec photo d'identité, valable pour la saison sportive en cours et délivrée par le Directeur Technique National.

Toute personne demandant une accréditation doit détenir la licence fédérale de la saison en cours.

A part les personnes non diplômées et désignées expressément par un Président de club, les cadres ou entraîneurs ci-dessus doivent présenter leur licence comportant l'indication de leur diplôme. En cas d'absence de mention du diplôme, une copie du diplôme devra être produite.

Le J.O. du Comité Directeur des 25 & 26 avril 2009 (suite)

Chapitre Tir en Extérieur – Règlement Français

4^{ème} motion

Objet : Empennage – **Adoptée à l'unanimité – Application immédiate.**

Référence : Article C.1 (Dernier point : **empennage**)

Motion :

Article C.1. EMPENNAGE

Modifier comme suit :

La FITA a pris position et autorise l'utilisation du matériel ci-contre, aussi bien en arc classique qu'en arc à poulies. (FITA Information de Mars 2009).

5^{ème} motion

Objet : Compétitions par équipes – **Adoptée à l'unanimité – Application immédiate.**

Référence : Article C.3.7. - Règles communes aux compétitions par équipes

Motion :

Article C.3.7. - REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS PAR EQUIPES

Juste sous le titre, ajouter un premier point :

- **Le capitaine d'équipe** est le responsable de son équipe concernant en particulier :
 - la conformité de la composition de son équipe (transferts – étrangers – surclassements)
 - la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement des archers
 - il est l'unique interlocuteur avec le greffe et les arbitres. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence fédérale, certificat médical, passeport sportif) au greffe qui lui remet les dossards et les dossiers personnels.

Motions examinées et adoptées par le Comité Directeur dans les domaines Administratif & Financier

6^{ème} motion

Objet : Montant de l'indemnité kilométrique – **Adoptée à l'unanimité – Application au 1^{er} mai 2009**

Motion :

Le Comité Directeur fixe le montant de l'indemnité kilométrique à 0,33 euros.

7^{ème} motion

Objet : Modification du Règlement Médical – **Adoptée à l'unanimité – Application immédiate**

Motion :

Le Comité Directeur entérine les modifications du Règlement Médical pour mise en conformité avec le Code du Sport.

Il s'agit de modifier les références d'articles du paragraphe 9 du Règlement Médical : « Suivi Médical réglementaire – Chapitre II.B. ».

8^{ème} motion

Objet : Composition de la Commission Disciplinaire – **Adoptée à l'unanimité**

Motion :

Le Comité Directeur entérine la désignation d'un 2^{ème} juriste, Mr Régis HIDALGO, dans la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage de 1^{ère} Instance. Lors de l'instruction des affaires, les intéressés seront convoqués en fonction de leurs disponibilités.

Le Comité Directeur donne mandat au Directeur Administratif pour son inscription sur la liste ministérielle.

Le J.O. du Comité Directeur des 25 & 26 avril 2009 (suite et fin)

9^{ème} motion

Objet : Instruction des dossiers pour les affaires de dopage – **Adoptée à l'unanimité**

Motion :

Le Comité Directeur désigne Mr Jacques PETITJEAN, en qualité de Médecin Instructeur des dossiers, pour les cas de dopage.

10^{ème} motion

Objet : Feuille de route des Commissions & Chefs de Projets – **Adoptée**

Motion :

Le Comité Directeur prend acte des projets des commissions et chefs de projets à intégrer sur la feuille de route 2009-2012. Ces derniers sont invités à développer leur projet dans le but de planifier et évaluer les travaux de l'olympiade.

11^{ème} motion

Objet : Représentants de la F.F.T.A. au Conseil d'Administration du COGETARC (COmité de GEstion du centre de Tir à l'ARC) – **Adoptée.**

Motion :

Le Comité Directeur désigne Messieurs Philippe BOUCLET et Thierry DEFRANCE de TERSANT pour siéger au Conseil d'Administration du COGETARC. Le vote a eu lieu à bulletin secret.

Résultat du vote : Oui : 20

Non : 0

Abstention : 1

ERRATUM : Licence 2010

Omission dans le procès verbal d'assemblée générale (Circulaire d'information n° 412).

4^{ème} Motion : Approbation du budget prévisionnel 2009

Le prix de la licence 2010 est inchangé par rapport à 2009, soit :

- 36 euros pour les adultes,
- 18 euros pour les jeunes,
- 10 euros pour les poussins,
- 18 euros pour les licences Convention Handi (F.F.H. et F.F.S.A.),
- 14 euros pour la licence découverte.